RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, 2nd Floor
800, rue Burrard, 2e étage
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet
Seed Drill

Solicitation No. - N° de l'invitation	**Date**
01555-140259/A	2013-12-10

Client Reference No. - N° de référence du client
01555-140259

GETS Reference No. - N° de référence de SEAG
PW-$VAN-585-7158

File No. - N° de dossier	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
VAN-3-36218 (585)	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin
at - à 02:00 PM
on - le 2014-01-24

Time Zone
Fuseau horaire
Pacific Standard Time
PST

F.O.B. - F.A.B.
Plant-Usine: ☐ **Destination:** ☑ **Other-Autre:** ☐

Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:	**Buyer Id - Id de l'acheteur**
Nelson, Jodi	van585

Telephone No. - N° de téléphone	**FAX No. - N° de FAX**
(604) 666-9171 ( )	(604) 775-7526

Destination - of Goods, Services, and Construction:
Destination - des biens, services et construction:
DEPARTMENT OF AGRICULTURE AND AGRI-FOOD
RESEARCH CNTR ATTN: MARCUS CLODIUS
6947 HWY #7, PO BOX 1000
AGASSIZ
British Columbia
V0M1A0
Canada

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée	**Delivery Offered - Livraison proposée**
See Herein	

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Telephone No. - N° de téléphone
Facsimile No. - N° de télécopieur

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)

Signature **Date**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific Region
800 Burrard Street, 12th Floor
800, rue Burrard, 12e etage
Vancouver, BC V6Z 0B9

Canada

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection
3. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l’attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Clauses du Guide des CCUA
10. Lois applicables
11. Ordre de priorité des documents
12. Garantie

Liste des annexes

Annexe A Besoin
Annexe B Base de Paiement

Formulaire A : Formulaire de présentation de la soumission
Formulaire B : Formulaire de justification à l’appui de la conformité technique

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'un (1) semoir de précision six rangs pour usage agricole, conformément à l'annexe A. Le semoir doit être livré au Centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 6947, route nº 7, à Agassiz (Colombie-Britannique).

Le semoir servira à préparer des expériences relatives à la protection des cultures dans un champ de taille moyenne, à l'aide de semences non traitées et de semences traitées aux pesticides (selon le type d'essai). Les exemples prévus comprennent des évaluations de résidus de fongicide foliaire vaporisé sur de la sarriette vulgaire, ainsi que des études sur l'efficacité des semences de blé traitées contre les vers fil-de-fer (Agriotes spp.) et contre des insectes nuisibles semblables qui vivent dans le sol.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 *(2013-06-01)* Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur _____ , et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copies papier)
Section III : Attestations (3 copies papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

(a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
(b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique dachats cologiques

(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et

2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leurs soumissions techniques, les soumissionnaires doivent expliquer et démontrer comment ils entendent satisfaire aux exigences et exécuter les travaux. **Des spécifications techniques complètes et des documents descriptifs doivent accompagner le produit proposé**, à défaut de quoi la proposition sera déclarée non recevable.

1.1 Formulaire de présentation des soumissions

Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise - approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.

Il incombe au soumissionnaire de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la demande de soumissions.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

1.2 Clauses du *Guide des CCUA*

Section III : Attestations
Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions seront évaluées afin de veiller au respect de toutes les exigences de la présente demande de propositions, conformément à l'annexe A - Besoin.

1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA,* A0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, la soumission doit satisfaire à toutes les exigences et à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires de la demande de soumissions. La soumission recevable dont le prix évalué est le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaireet ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Dveloppement des comptences Canada (RHDCC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a besoin de la fourniture et de la livraison d'un (1) semoir de précision six rangs pour usage agricole, conformément à l'annexe A. Le semoir doit être livré au Centre de recherches d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, 6947, route nº 7, à Agassiz (Colombie-Britannique).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformises d'achat (https://://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le **31 mars 2014**.

4.2 Consignes relatives à l'expédition - Franco à bord destination

Les biens doivent être expédiés et livrés au point de destination indiqué dans le contrat :

Franco à bord destination - Agriculture et Agroalimentaire Canada
Centre de recherches
6947 route 7, c.p. 1000
Agassiz (Colombie-Britannique) V0M 1A0

A/s de : Markus Clodius
Téléphone : 604-796-1745

Tous les frais de livraison, les droits de douane et les taxes applicables sont compris.

4.3 Clause du *Guide des CCUA* D0018C (2007-11-30), Livraison et déchargement

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Jodi Nelson
Agente d'approvisionnement p. i.
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Région du Pacifique
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver (Colombie-Britannique) V6Z 0B9
Téléphone : 604-666-9171 Télécopieur : 604-775-7526
Courriel : jodi.nelson@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom: _____

Titre: _____

Organisation: _____

Adresse: _____

_____

Téléphone: _____ Télécopieur_____

Courriel: _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom: _____

Titre: _____

Organisation: _____

Adresse: _____

_____

Téléphone: _____ Télécopieur_____

Courriel: _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon un ou des prix de lot fermes, comme il est indiqué à l'annexe B, pour un montant total de _____ $ (*inscrire le montant au moment de l'adjudication du contrat*). Les droits de douanes sont compris et les taxes applicables sont en sus.

6.2 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.3 Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

Les factures doivent être envoyées comme suit :

L'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Clauses du *Guide des CCUA*

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires
B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

10. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

(a) les articles de la convention;
(b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Biens (complexité moyenne);
(c) Annexe A, Besoin;
(d) Annexe B, Base de Paiement;
(e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

12. Garantie – Entrepreneur responsable de tous les coûts

Section 09 entitled Warranty of general conditions 2010A is amended by replacing the period of 12 months by 24 months.

All other provisions of the warranty section remain in effect.

ANNEXE A

BESOIN

Semoir – spécifications obligatoires minimales relatives au rendement

A. Exigences générales

A1. Le semoir et les accessoires connexes doivent être neufs et provenir du plus récent cycle de production.

A2. Ils doivent être conformes à la norme de l'industrie, de type pour usage intensif et conçus pour une superficie personnalisée ou une petite superficie.

B. Exigences relatives au semoir

B1. Le semoir doit être monté sur un attelage trois points ou remorqué par une barre d'attelage de tracteur.

B2. Il doit permettre de semer dans six rangs seulement.

B3. L'espace entre les rangs doit être réglable entre 15 et 50 cm.

B4. L'espace entre les semences doit être réglable entre 1 semence/cm et 1 semence/5 cm.

B5. L'espace entre les semences doit être exact, avec une variabilité d'au plus 20 % par rapport au réglage de l'espace entre les semences

C. Exigences relatives aux rayonneurs

C1. Tous les rayonneurs doivent être de type à deux disques et pouvoir fonctionner dans des situations de culture sans travail du sol et avec travail du sol classique.

C2. Les dispositifs de pression d'appui sur tous les rayonneurs doivent pouvoir pénétrer dans un sol argileux, léger, lourd ou contenant des détritus.

C3. Ces dispositifs doivent être distincts pour chacun des rayonneurs.

C4. Chaque rayonneur doit permettre un contrôle de la profondeur indépendant, selon une profondeur d'au moins 2,5 cm (1 po) et des intervalles de profondeur d'ensemencement d'environ 0,6 cm (1/4 po).

C5. Les roues plombeuses doivent être pleines, et non pneumatiques.

C6. Les rayonneurs doivent permettre l'ensemencement de cultures de blé, de canola, de pois, de foin et de haricots, ainsi que l'insertion de semences dans les rayons selon une précision de +/- 10 % par rapport au réglage de l'espace entre les semences.

C7. Les disques de chaque rayonneur doivent être munis de racleurs à boue/détritus.

D. Cône et tête de distributeur

D1. Le cône à courroie doit convenir à l'ensemencement de semences de diverses tailles (des semences de foin aux gros haricots).

D2. La tête de distributeur doit convenir à six rangs.

E. Écran et commandes

E1. Le semoir doit comprendre un écran de surveillance du plateau giratoire et de l'entonnoir de remplissage depuis la cabine du tracteur.

Autres exigences

Le semoir doit être entièrement monté, avoir subi un entretien complet et être prêt à être utilisé.

Un manuel d'utilisation, un manuel de réparation et un catalogue des pièces du semoir et des accessoires connexes doivent être fournis lors de la livraison.

Les fournisseurs doivent offrir une garantie d'au moins deux ans.

Marque et modèle : _____

Année : _____

Garantie offerte : _____

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Marque et modèle du semoir	Année	Quantité 1	Prix de lot ferme (livraison comprise)
Garantie de deux ans			
Total du coût (taxes en sus)			
Total de la taxe de ventes			

FORMULAIRES
Formulaire A: FORMULAIRES DU SOUMISSIONNAIRE

FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
Dénomination sociale du soumissionnaire		
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom	
	Titre	
	Adresse	
	Nº de téléphone	
	Nº de télécopieur	
	Courriel	
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les *Instructions et conditions uniformisées* de 2003]		
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire		

Formulaire B - Formulaire d’attestation de la conformité technique

(Le formulaire B est joint à la fin de la présente DP)

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messager, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
2nd FLOOR - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9

Solicitation No. : 01555-140259/A

Solicitation Closes at : 14:00 PT
on : January 24 2014

Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 2e étage
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9

N° de l'invitation : 01555-140259/A
La réception des soumissions prend fin le : 24 janvier 2014
à : 14:00 PT

Formulaire B : Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique				
	Make and Model Offered:	**Year**		
Article	**Spécifications obligatoires minimales**	**Conformité**		**Description de la conformité / Documents justificatifs / No de page / Référence**
		Oui	**Non**	
A.	Exigences générales			
A1.	Le semoir et les accessoires connexes doivent être neufs et provenir du plus récent cycle de production.			
A2.	Ils doivent être conformes à la norme de l'industrie, de type pour usage intensif et conçus pour une superficie personnalisée ou une petite superficie.			
B.	Exigences relatives au semoir			
B1.	Le semoir doit être monté sur un attelage trois points ou remorqué par une barre d'attelage de tracteur.			
B2.	Il doit permettre de semer dans six rangs seulement.			
B3.	L'espace entre les rangs doit être réglable entre 15 et 50 cm.			
B4.	L'espace entre les semences doit être réglable entre 1 semence/cm et 1 semence/5 cm.			
B5.	L'espace entre les semences doit être exact, avec une variabilité d'au plus 20 % par rapport au réglage de l'espace entre les semences.			
C.	Exigences relatives aux rayonneurs			
C1.	Tous les rayonneurs doivent être de type à deux disques et pouvoir fonctionner dans des situations de culture sans travail du sol et avec travail du sol classique.			
C2.	Les dispositifs de pression d'appui sur tous les rayonneurs doivent pouvoir pénétrer dans un sol argileux, léger, lourd ou contenant des détritus.			
C3.	Ces dispositifs doivent être distincts pour chacun des rayonneurs.			

Article	Spécifications obligatoires minimales	Conformité		Description de la conformité / Documents justificatifs / No de page / Référence
		Oui	Non	
C4.	Chaque rayonneur doit permettre un contrôle de la profondeur indépendant, selon une profondeur d'au moins 2,5 cm (1 po) et des intervalles de profondeur d'ensemencement d'environ 0,6 cm (1/4 po).			
C5.	Les roues plombeuses doivent être pleines, et non pneumatiques.			
C6.	Les rayonneurs doivent permettre l'ensemencement de cultures de blé, de canola, de pois, de foin et de haricots, ainsi que l'insertion de semences dans les rayons selon une précision de +/- 10 % par rapport au réglage de l'espace entre les semences.			
C7.	Les disques de chaque rayonneur doivent être munis de racleurs à boue/détritus.			
D.	Cône et tête de distributeur			
D1.	Le cône à courroie doit convenir à l'ensemencement de semences de diverses tailles (des semences de foin aux gros haricots).			
D2.	La tête de distributeur doit convenir à six rangs.			
E.	Écran et commandes			
E1.	Le semoir doit comprendre un écran de surveillance du plateau giratoire et de l'entonnoir de remplissage depuis la cabine du tracteur.			